

Lapidaire option B pierres de couleur



Le lapidaire est spécialisé dans la taille et le polissage des pierres précieuses.

Le lapidaire est spécialisé dans la taille et le polissage des pierres précieuses. Les compétences du titulaire du CAP Lapidaire, option pierres de couleur couvrent principalement la mise en couleurs c'est-à-dire la recherche de la partie de la pierre à mettre en valeur, l'orientation de la coupe à suivre, les opérations de taille ronde, ovale, en trapèze, en cabochon, etc., le calibrage et la pesée.

Cet ouvrier qualifié connaît les outillages, les abrasifs courants et possède des notions de gemmologie.

Il est capable de tailler, polir (sciage, encimentage, formage, taillage et polissage) et calibrer une pierre à facette ou cabochon

Il est capable de se s'exprimer graphiquement pour apprécier un volume et des tailles de pierres.

Vous devez également développer une connaissance pointue des différentes caractéristiques concernant les pierres précieuses, les pierres fines et les pierres ornementales, ainsi que les métaux et les différentes techniques visant à les fondre et à les fixer. Parce que la manipulation des pierres, des métaux et de certaines substances peut générer des émanations toxiques, il vous sera indispensable de bien maîtriser les consignes de sécurité et de connaître les équipements nécessaires à porter à tout moment (notamment masques et gants). Mais ce n'est pas tout. Car au-delà de ces considérations techniques, votre rôle de lapidaire réclamera encore une qualité cruciale : la créativité.

Débouchés

Le titulaire du CAP Lapidaire est appelé à exercer des fonctions d'exécution dans la réalisation des tâches confiées dans de petites et moyennes entreprises artisanales

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Qualités requises : grande capacité de concentration et minutie à toute épreuve, ainsi que de beaucoup de rigueur, de patience et d'organisation.

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Volume technique-modelage
- Dessin d'art
- Dessin technique
- Technologie
- Connaissance des matériaux : métaux précieux, gemmes
- Organisation d'un atelier, connaissance des outils et des machines.
- Histoire de l'art et du bijou

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Epreuve de modelage, coeff 12
- Epreuve de spécialité, coeff 9
 - Taille et poli d'une pierre ronde
 - Taille et poli d'une pierre ovale
 - Taille et poli de 4 carrés
 - Taille et poli de 4 trapèzes
 - Taille et poli d'un cabochon

Unités d'enseignement général :

- Français coeff. 1
- Mathématiques– appliquées, coeff. 2
- Dessin à vue, coeff. 1
- Dessin technique, coeff. 2
- Technologie générale, coeff. 1
- Technologie de spécialité, coeff. 2

Statistiques

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

Poursuites d'études

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en deux ans en brevet des métiers d'art.

Exemple(s) de formation(s) possible(s)

- Mention complémentaire (MC) Joaillerie

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours Les métiers de l'Artisanat d'Art

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr